



Transaction entre particuliers, recours en cas de litige.

Par **Visiteur**, le **22/01/2011 à 19:53**

Bonjour, rn
je voudrais savoir dans le cas d'une transaction entre deux particuliers en France métropolitaine, sur ebay.rn
S'il y a litige, paiement d'un objet par chèque et non envoi de celui-ci, justificatif à l'appuis, quelle sont les différentes procédures possible pour résoudre cette situation?
Plainte en gendarmerie... et quoi d'autres?
Merci d'avance pour vos suggestions.

Par **corima**, le **22/01/2011 à 20:42**

Ma reponse va vous paraitre simpliste mais avez vous ouvert un litige pour objet payé et non reçu aupres d'ebay ?

Par **Visiteur**, le **22/01/2011 à 21:03**

Oui absolument, mais ça n'a pas suffit.rn
J'ai d'ailler porter plainte en gendarmerie, mais comme il semble que cela ne soit pas des plus efficace pour arriver à mes fins, à savoir être remboursé, je me demandais se que je pouvais faire de plus comme démarche...

Par **mimi493**, le **22/01/2011 à 21:22**

Commencez par une LRAR de mise en demeure soit de livrer l'objet acheté, soit de rembourser.

Par **Visiteur**, le **22/01/2011** à **21:25**

ok et ensuite si rien ne se passe et que la personne ne fait toujours rien?

Par **Visiteur**, le **24/01/2011** à **21:21**

Il n'y a aucunes autres démarches possibles?

Par **chaber**, le **25/01/2011** à **07:33**

Bonjour,rnrnSi l'objet payé n'est pas livré vous devez procéder par une injonction de faire par le tribunal. Cette démarche gratuite peut vous permettre de réclamer des dommages et intérêts.

Par **Visiteur**, le **25/01/2011** à **18:27**

Merci pour l'infos, pouvez vous m'expliquez comment faire la démarche précisément, avez vous un site qui explique la démarche en détail?